

APPEL À PROJETS INITIATIVES ÉTUDIANTES – « LES ARTS DU CAMPUS »

APPEL À PROJETS IDEXLYON

PRÉSENTATION

L’IDEXLYON est un projet phare qui, au-delà des sujets liés à la recherche, à la formation et à l’international, a pour ambition d’amplifier la dynamique de la vie étudiante et les actions en direction des étudiants.

Il s’agit en effet, à travers une offre de service de plus en plus fine et adaptée à leurs attentes et à leurs besoins, d’aider tous les étudiants à réussir leur parcours dans l’enseignement supérieur.

C’est pour répondre à cette ambition que l’Université de Lyon lance dans le cadre de l’IDEXLYON la **première édition de l’appel à projets « Les Arts du Campus »**. Celle-ci vise à valoriser les initiatives étudiantes et plus particulièrement les projets culturels et artistiques dans le champ de la vie étudiante.

Ce fonds de soutien correspond à deux objectifs du volet vie étudiante de l’IDEXLYON : soutenir les initiatives étudiantes et renforcer le sentiment d’appartenance à la communauté. **L’enveloppe dévolue à ces projets est de 25 000€ pour 2018.**

L’Université de Lyon souhaite à travers cet appel à projets, valoriser la créativité des étudiants, encourager les pratiques culturelles et favoriser l’expression artistique.

Les projets déposés dans le cadre des Journées des Arts et de la Culture dans l’Enseignement Supérieur pourront ainsi concourir à améliorer l’attractivité du site Lyon Saint-Etienne.

MODALITÉS DE SÉLECTION

Cet appel à projets s’adresse à toutes les associations étudiantes porteuses d’un projet dépassant les intérêts personnels de ses membres et ayant un impact sur l’animation de la vie étudiante sur les campus.

L’objectif est de présenter la contribution des étudiants au dynamisme et à la vie culturelle des campus et ainsi représenter la variété des engagements des étudiants dans le secteur artistique et leur possible complémentarité (concert, expositions, art numérique, lecture, spectacle vivant, projection, etc.).

Les critères d’éligibilité des projets :

- La faisabilité : appréciation des conditions techniques, administratives, juridiques, financières de réalisation du projet.
- Le partenariat : appréciation de la logique partenariale engagée (en nature et numéraire) avec un établissement de la COMUE.
- Le cofinancement est vivement souhaité, par un ou plusieurs partenaires publics et/ou privés (établissements de l’UdL, collectivités territoriales, CROUS, entreprises...).
- Les projets doivent bénéficier prioritairement à la communauté étudiante de l’Université de Lyon et doivent toucher le plus grand nombre d’étudiants.
- Les retombées du projet pour l’Université de Lyon, ses établissements et leurs étudiants.

- L'impact sur le rayonnement culturel de l'Université de Lyon : effervescence de l'offre culturelle et artistique sur les campus.
- Le caractère innovant et créatif du projet comme marqueur de la dynamique d'initiative étudiante sur les thématiques culturelles et artistiques.

Les critères d'exclusion :

- Les projets conduisant à reverser des fonds à une autre association.
- Les week-ends d'intégration, galas, soirées festives...
- Les projets présentant un caractère prosélyte, dans les domaines politique ou religieux.
- Les formations des membres des associations, les projets de filière, le CEVPU.

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Les candidatures seront reçues **jusqu'au lundi 26 février 2018** inclus, uniquement par voie dématérialisée, sur la plateforme NUXEO de l'Université de Lyon. Aucune candidature envoyée en format papier par voie postale ne sera acceptée.

L'association devra instruire sa demande sur NUXEO et effectuer sa candidature en ligne en renseignant les différents champs proposés et en ajoutant des « documents associés » obligatoires.

MODALITÉ DE FINANCEMENT

Le montant de l'aide attribuée sera en fonction de l'intérêt des projets évalué par le jury et de leur coût.

Certains projets qui n'auront pas été retenus pour une aide financière pourront bénéficier d'une aide en matière de communication (programme des JACES 2018, site web).

LE PLAFOND DE SOUTIEN ACCORDÉE PAR L'AAP EST FIXÉ À 2000 EUROS ET/OU 50 % MAXIMUM DU COÛT TOTAL D'UN PROJET.

CONTACT

Université de Lyon

Service Vie Étudiante

Stéphane Masson

E-mail : fie@universite-lyon.fr